

10 900 postes d'AESH et 38 Ulis créés pour la rentrée 2018 (Jean-Michel Blanquer)

8-10 minutes

"Le système a beaucoup progressé mais il reste qualitativement insuffisant pour les élèves" en situation de handicap, déclare Jean-Michel Blanquer le 18 juillet 2018. Il fait le bilan du plan présenté fin 2017 et annonce que 10 900 postes d'AESH et 38 Ulis seront créés à la rentrée 2018. Il veut passer "d'un modèle centré sur l'aide humaine à un modèle centré sur la demande de scolarisation de qualité", en organisant l'accompagnement "en pôle au niveau des établissements". Sophie Cluzel indique que le développement de services médico-sociaux sera conditionné à la coopération avec l'école.



Jean-Michel Blanquer, ministre de l'Education nationale et Sophie Cluzel, secrétaire d'Etat en charge des personnes handicapées, lors de la présentation de mesures pour l'école inclusive - Juillet 2018

"Nous devons faire évoluer notre modèle de scolarisation" des élèves en situation de handicap, estime Jean-Michel Blanquer devant la presse, le 18 juillet 2018, lors de la présentation de mesures sur l'inclusion scolaire. "Le système a beaucoup

progressé mais il reste qualitativement insuffisant pour les élèves". Le ministre de l'Éducation nationale fait le bilan de la mise en œuvre du "plan de transformation profonde et pérenne du système éducatif et médico-social", présenté en décembre 2017 ([lire sur AEF info](#)), en présence de Sophie Cluzel, secrétaire d'État en charge des personnes handicapées. L'objectif de ce plan est de parvenir à une école "pleinement inclusive" d'ici 2022.

"Nous connaissons un accroissement annuel de plus de 12 % des prescriptions" des MDPH, affirme le ministre de l'Éducation nationale, tandis que "l'aide individuelle reste encore majoritaire (57 % des cas) et que "des difficultés de recrutement des accompagnants" persistent. Le nombre d'élèves en situation de handicap "a connu une forte augmentation depuis 2006", passant de 100 000 élèves à 320 000 en 2017.

Sophie Cluzel estime qu'un "saut qualitatif" est nécessaire pour améliorer l'accompagnement des élèves en situation de handicap. Un [rapport Igas-IGAENR-Igen](#) a été rendu public le 19 juillet 2018 sur ce sujet.

Les axes du plan pour l'école inclusive

- Mieux informer, former et accompagner les enseignants et les personnels d'encadrement,
- Multiplier et diversifier les modes de scolarisation,
- Veiller à ce que les élèves sortent de l'école avec un diplôme ou une certification professionnelle,
- Développer l'interaction entre le secteur médico-social et l'école au sein des établissements scolaires.

Rentrée 2018 : des créations d'Ulis et de postes d'AESH

"Depuis un an, nous avons agi", déclare Jean-Michel Blanquer. Il dresse le bilan des premières mesures découlant du plan présenté en décembre 2017 et ses conséquences sur la rentrée 2018.

38 Ulis créées à la rentrée 2018 en lycée

Le MEN rappelle l'objectif de création de 250 Ulis "supplémentaires en lycée durant le quinquennat". 40 Ulis ont été créées en 2017-2018 et 38 le seront à la rentrée 2018.

Sophie Cluzel s'était, elle, engagée à "doubler d'ici 2020 le nombre

d'unités d'enseignement externalisées au sein de l'école". 53 UEE ont été créées en 2017-2018. À la rentrée 2018, 45 unités d'enseignement élémentaire "troubles du spectre autistique" seront créées dans le cadre d'une expérimentation.

10 900 postes d'AESH créés à la rentrée 2018

"Pour la première fois depuis 10 ans, les AESH dépassent les emplois aidés", remarque Jean-Michel Blanquer. 8 026 postes d'accompagnants ont été créés à la rentrée 2017 et 10 900 postes le seront pour la rentrée 2018. Le plan présenté en décembre prévoyait toutefois le recrutement de 11 200 AESH en 2018 ([lire sur AEF info](#)). Un décret est également en préparation afin de "faciliter le recrutement" de ces personnels.

"Nous avons de meilleures conditions de rentrée en 2018, car les postes d'AESH ont été attribués avant l'été", notamment pour permettre la formation de certains, déclare le ministre. En outre, 30 000 Parcours emploi compétence (anciens contrats aidés) sont "budgétés au 1er juillet 2018".

Combien d'accompagnants à la rentrée ?

Selon le ministère de l'Éducation nationale, à la rentrée 2018, environ 43 000 AESH seront présents. 30 000 contrats aidés rempliront également cette fonction.

une analyse des disparités territoriales

Une "analyse des difficultés de recrutement et des disparités territoriales" a également été conduite au premier semestre 2018, et une "évaluation des disparités territoriales de notification" MDPH sera réalisée par une mission d'inspection générale.

Par ailleurs, le ministre veut "développer considérablement la formation des accompagnants mais aussi des professeurs". Ainsi, 100 postes d'enseignants ressources supplémentaires seront déployés à la rentrée 2018 et 750 personnels ont été formés "avec les professionnels du secteur médico-social et des MDPH". La formation initiale des enseignants, qui fera l'objet d'une réforme ([lire sur AEF info](#)), tiendra compte de l'éducation inclusive, assure Jean-Michel Blanquer.

Un colloque international se tiendra également le 18 octobre 2018, et une plate-forme nationale sera lancée à la rentrée 2019.

Installer l'accompagnement au niveau de l'établissement

En matière d'éducation inclusive, il faut passer "d'un modèle centré sur l'aide humaine à un modèle centré sur la demande de scolarisation de qualité", estime Jean-Michel Blanquer. "C'est une révolution copernicienne que nous sommes en train d'opérer."

Parmi les "leviers du changement" figurent "la diversification des modes de scolarisation", la "formation renforcée des enseignants" et "l'amélioration de l'accompagnement de façon inclusive".

organiser l'accompagnement "en pôle" au niveau des établissements

Le ministre veut organiser le dispositif d'accompagnement "en pôle au niveau des établissements scolaires". Ainsi, une expérimentation sera lancée à la rentrée 2018 "dans chaque académie" pour créer des "pôles inclusifs d'accompagnement localisés". Une "dizaine d'établissements" pourra y participer dans chaque académie.

L'expérimentation vise notamment à organiser une "coordination des moyens d'accompagnement en pôle, dans une organisation plus globale des aides humaines, pédagogiques, éducatives et thérapeutiques", et mettre en œuvre des "réponses adéquates au niveau de la classe mais aussi de l'établissement".

Le ministère souhaite notamment que les établissements "planifient, évaluent et améliorent la qualité de leur démarche inclusive" en utilisant l'outil Qualinclus.

Faire entrer le médico-social dans les établissements

Il faut "déplacer le centre de gravité du médico-social dans les établissements scolaires", ajoute Sophie Cluzel, qui veut "outiller la communauté éducative avec les professionnels du médico-social". La secrétaire d'État fait savoir qu'"instruction" a été donnée aux ARS de "conditionner le développement de services médico-sociaux à la coopération avec l'école".

Par ailleurs, le ministère et le secrétariat d'État identifient d'autres "axes de progrès" : prendre en compte "les besoins éducatifs particuliers des élèves en situation de handicap", et rendre l'accès au périscolaire ou extrascolaire "systématiquement possible".

une concertation sur l'accompagnement des élèves

handicapés

Une concertation sera lancée à partir du 10 septembre par le ministre de l'Éducation nationale et la secrétaire d'État chargée des personnes handicapées auprès du Conseil national consultatif des personnes handicapées. Elle vise à "rénover le dispositif d'accompagnement des élèves en situation de handicap à partir de la rentrée 2019" et poursuit trois objectifs :

- "améliorer la qualité de la scolarisation des élèves en situation de handicap",
- "mieux reconnaître les accompagnants et leur ouvrir des perspectives d'avenir",
- faire le bilan de l'expérimentation des "pôles inclusifs d'accompagnement localisés" dans les Alpes-Maritimes et le Var, "dans la perspective d'une extension progressive".

Deux groupes d'experts seront également installés pour l'appuyer.